

Daniel Fasquelle : une proposition de loi contre les méthodes psychanalytiques

A la suite des premières journées parlementaires sur l'autisme, Daniel Fasquelle a déposé une proposition de loi visant l'arrêt des pratiques psychanalytiques dans l'accompagnement des personnes autistes.

Le député, qui est président du groupe d'étude parlementaire sur l'autisme, préconise la généralisation des méthodes éducatives et comportementales, et la réaffectation des financements existants à ces méthodes. « La psychanalyse ne figure dans aucune recommandation nationale ou internationale et la communauté scientifique internationale est unanime pour déconseiller l'utilisation, dans les guides de bonne pratique, des prises en charge d'inspiration psy-

chanalytique » dit Daniel Fasquelle qui rappelle qu'elle a d'ailleurs été abandonnée depuis au moins 20 ans dans la plupart des pays occidentaux, que ce soit dans la définition des troubles autistiques ou dans leur prise en charge, et est depuis longtemps unanimement décriée par les associations de parents.

« J'ai donc estimé qu'il était de mon devoir de la faire interdire, sous toutes ses formes, dans le traitement de l'autisme, au profit de traitements opérants, les méthodes éducatives et comportementales en particulier ».

Le député a fait ce choix après avoir consulté de nombreux parents et associations : « J'ai été alerté à propos de la détresse des familles par le collectif Autisme, et j'ai fait procéder

à l'audition par le groupe d'études parlementaire sur l'autisme (octobre 2011) de la Haute Autorité de Santé dans le cadre de sa consultation publique en vue des recommandations de bonne pratique Autisme et troubles envahissants du développement : programmes et interventions chez l'enfant et l'adolescent ».

Le bilan des premières rencontres parlementaires sur l'autisme, organisées en janvier avec le soutien du mouvement "Ensemble pour l'Autisme", a achevé de le convaincre, tant l'unanimité sur le sujet semblait régner parmi les diverses parties prenantes (chercheurs et professionnels de santé, représentants politiques, familles...)

Parce que la situation en France en matière de prise en charge de l'autisme est en-



core, et malgré des efforts évidents du gouvernement pour aller de l'avant, sanitaires, sociaux, économiquement et humainement inadmissibles, l'année 2012, pendant laquelle l'autisme s'est vu attribuer le label "Grande Cause Nationale" par le Premier Ministre, se doit d'être un tournant historique ! Cette proposition de loi se veut la première pierre de l'édifice.